

## ORDRE DE VIREMENT POUR L'ACTUELLE INSTITUTION DU 2e PILIER

## Expéditeur (donneur d'ordre / preneur de prévoyance)

Nom

Prénom

Date de naissance

Voie / N°

CP / Lieu

## Institution du 2e pilier

Nom et adresse de l'actuelle institution de prévoyance / fondation de libre passage / assurance (preneur d'ordre):

Par la présente, je demande au preneur d'ordre ci-dessus mentionné de transférer la prestation de libre passage suivante

☐ Montant total CHF \_\_\_\_\_ (facultatif)☐ Montant partiel CHF \_\_\_\_\_ (pas possible pour un compte / une police de libre passage)

sur mon compte de libre passage auprès de la Fondation indépendante de libre passage Schwyz:

IBAN

Fondation indépendante de libre passage Schwyz  
Lienhardt & Partner Privatbank Zürich AG

Veuillez noter que le compte ci-dessus référencé n'est pas un compte collectif, mais un compte de libre passage OPP 2 individualisé, propre au bénéficiaire. De ce fait, nous ne disposons pas de bordereaux de versement et vous prions d'effectuer un virement au moyen de l'IBAN correspondant.

Les titres éventuellement détenus devront être vendus, et le solde de cette cession devra aussi être transféré.

Vous voudrez bien, conjointement à ce versement et à la clôture du compte / dépôt, fournir à la Fondation indépendante de libre passage Schwyz un décompte de clôture présentant toutes les informations utiles.

## Signature du preneur de prévoyance

Lieu, Date

Signature du preneur de prévoyance

## Confirmation / Signature de la Fondation

Par la présente, nous confirmons, concernant le compte de libre passage, qu'il s'agit d'un compte du preneur de prévoyance auprès de la Fondation indépendante de libre passage Schwyz, conformément aux dispositions de l'art. 82 de la LPP et de l'art. 19 § 1 à 2 de l'OLP.

Fondation indépendante de libre passage Schwyz

Dr. Markus Graf  
Président du Conseil de fondationTobias Gugelmann  
Membre du Conseil de fondation